



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 25 juin à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 19 juin 2025 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRÉSENTS : 30
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 34

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Jean- Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LO, Bertrand GOSSET , Marcel PÉTRÉ, Yves PIET, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Christian VENGEONS, Jérémie DESGUEE, Jacky GODARD, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Jean-Marie DECLOMESNIL a donné pouvoir à Geneviève LEBLOND, Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND, Martine JOUIN a donné pouvoir à Patrick SAINT-LO, Christian HAURET a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER.

Étaient absents excusés : Marie-Josèphe LESENECHAL, Pierre DEWASNE, Edith LANGLOIS Yvonne LE GAC, François REPEL.

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Didier VERGY, Joël LEVERT, Véronique BOUÉ, David PICCAND, Josiane LECUYER, Michel LE MAZIER, Sandrine BRASIL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20250625-7 : RH_ORGANIGRAMME_ORGANISATION DES SERVICES - MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME

Vu le Code général de la fonction publique,
Vu la délibération n°20240626_8 du 26 juin 2024 approuvant l'organigramme actuel,
Vu l'avis favorable de la commission ressources en date du 03 juin 2025,
Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 13 juin 2025,

Monsieur le Président rappelle que l'organigramme est une représentation schématique des liens fonctionnels, organisationnels et hiérarchiques d'une organisation. Il est voué à changer et doit être mis à jour régulièrement. L'organigramme est utile pour présenter en interne (aux agents) comme en externe (partenaires, administrés) l'organisation de la structure.

A ce titre, il est demandé aux membres du conseil communautaire de modifier l'organigramme des services en ajoutant un encadrement intermédiaire de responsable de service Ressources humaines.

Il est précisé que cette évolution est nécessaire car même si les missions suivantes du service Ressources humaines sont pleinement assurées : gestion des carrières et des paies, dialogue social, recrutement et accompagnement des agents en difficulté, le service se retrouve en difficulté au moindre imprévu. Notamment, le service se retrouve dans l'incapacité d'élaborer correctement les documents stratégiques indispensables comme la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC), la 2ème phase des Lignes Directrices de Gestion ou encore la mise à jour du livret d'accueil des nouveaux arrivants,

Par ailleurs, s'ajoutent à la charge de travail, des évolutions législatives chronophages pour le service et une potentielle prise de compétence Assainissement au 1er janvier 2026.

Enfin, le recrutement d'un 2ème agent et la création de ce niveau intermédiaire, a pour objectif de renforcer le volet prévention du service Ressources Humaines. Celui-ci sera alors en mesure de développer une politique ambitieuse en matière de prévention des risques professionnels.

Schématiquement, sur l'organigramme, l'ajout d'un encadrement intermédiaire de responsable de service Ressources Humaines consiste à souligner le cadre Ressources humaines déjà présent sur l'organigramme actuel.

L'organigramme proposé est disponible sur l'espace élus.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE MODIFIER** l'organigramme de la structure comme proposé ci-dessus.

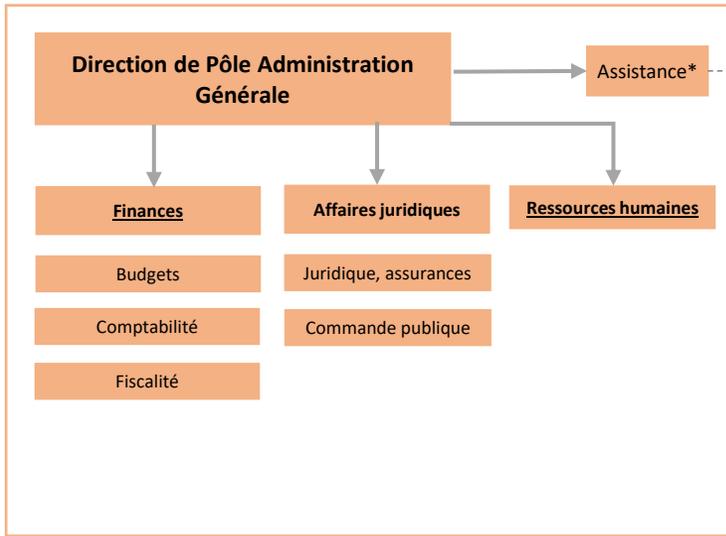
Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Annick SOLIER

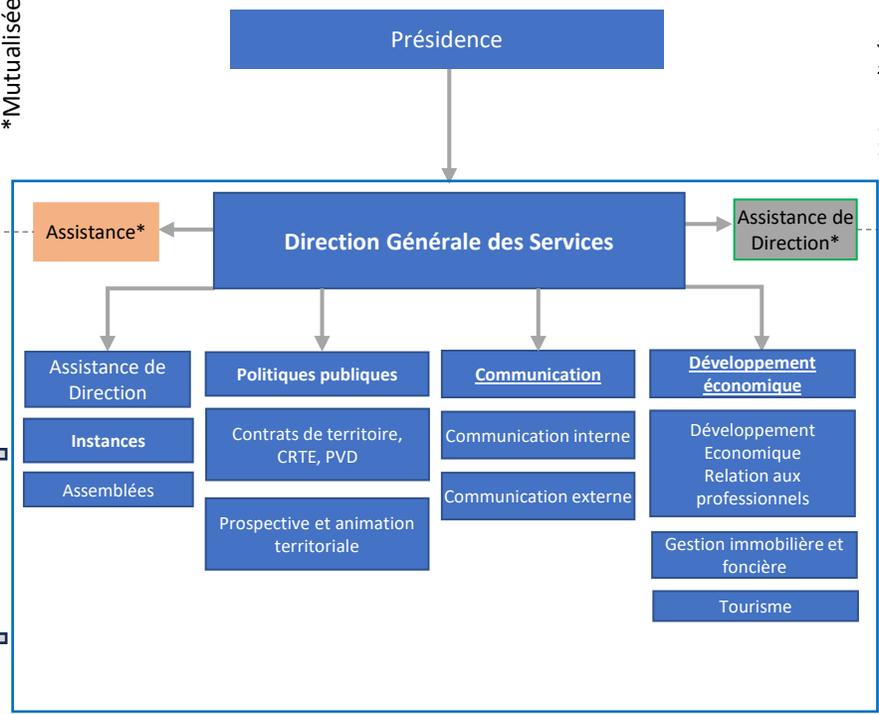


Le Président,
Gérard LEGUAY

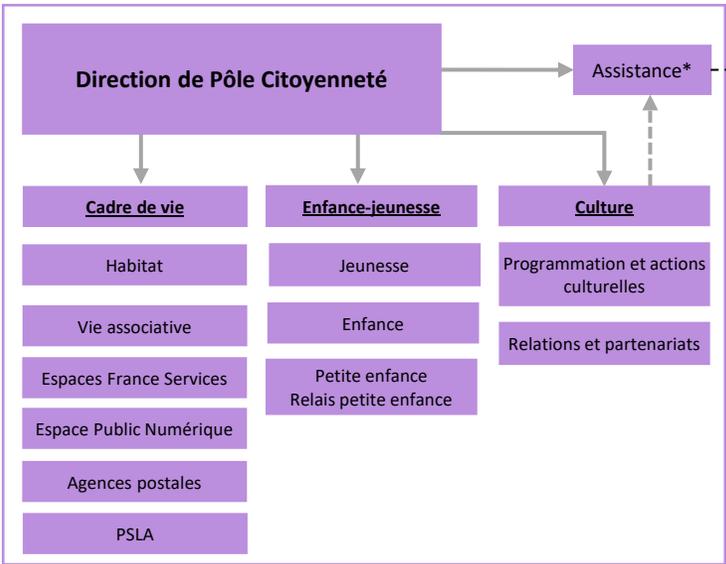
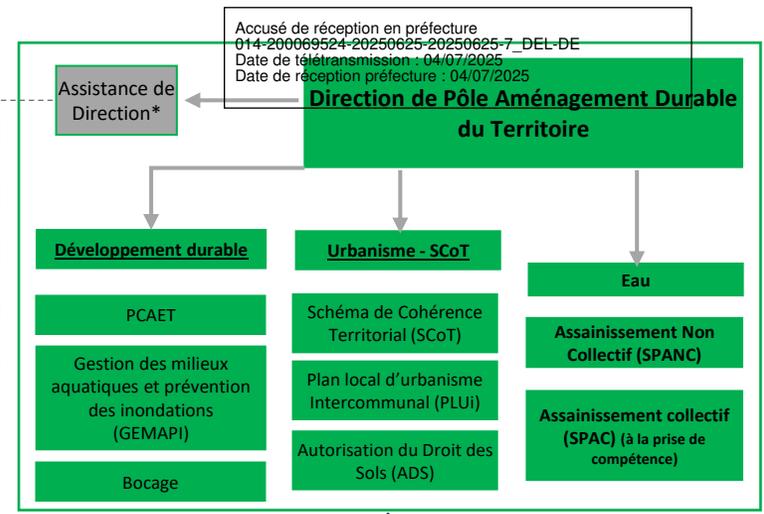




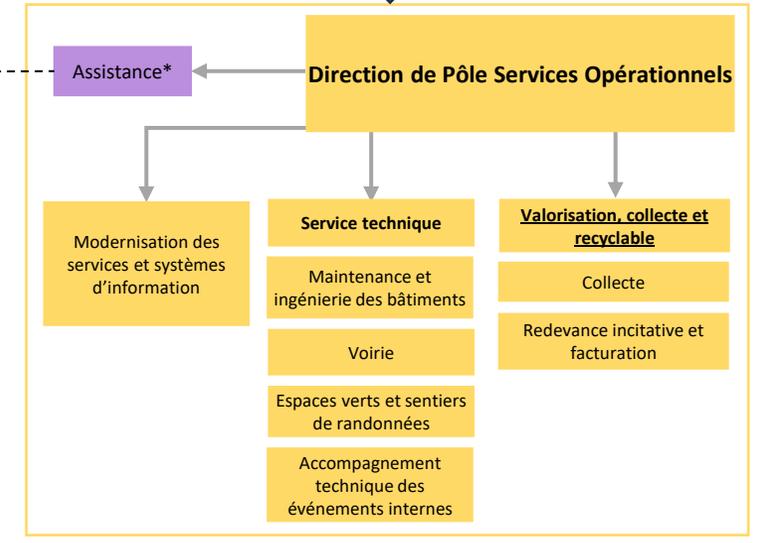
*Mutualisée



*Mutualisée



*Mutualisée



XXXX: Responsable de service